



**PROCES - VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

COMMUNE DE BIBLISHEIM

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. LAPP Alain, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. DEUTSCH Laurent, M. SCHEUER Marc, Mme TRITSCHLER Patricia, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: M. RITTER Fabrice

Membres absents non excusés ---

Pouvoirs: M. RITTER à Mme CABIROL

Date de la convocation: 24 septembre 2020

Avant de passer à l'ordre du jour:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. DEUTSCH Laurent

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

Madame le Maire propose de rajouter un point **DECISION MODIFICATIVE N° 1** à l'ordre du jour. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATION FONCIERE DE LA VALLEE DE LA SAUER: PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le montant de la participation 2020 à verser à l'Association Foncière de la Vallée de la Sauer, d'un montant de 527,05 €.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Madame le Maire présente les admissions en non-valeurs proposées par le Trésorier de SOULTZ SOUS FORETS pour un montant global de 8,62 €:

- 4 € au titre d'une location de la Maison des Associations.
- 4,62 € au titre de la régularisation de la résiliation de la ligne téléphonique de la Maison des Associations.

Ces montants sont inférieurs au seuil de poursuites.

Le Conseil Municipal approuve ces admissions en non-valeur.

RECENSEMENT DE LA POPULATION: REMUNERATION DE L'AGENT COORDONNATEUR ET DE L'AGENT RECENSEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Il sera à nouveau réalisé par Madame Véronique ZYTO (agent recenseur) et Madame Michèle SCHELLENBERGER (agent coordonnateur).

Madame ZYTO percevra l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, le Conseil Municipal attribue à Madame SCHELLENBERGER un montant forfaitaire de 550 € brut, inchangé par rapport à 2016.

COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Madame le Maire présente les modalités de révision de la liste électorale et la mise en place d'une commission de contrôle, comprenant un conseiller municipal titulaire et suppléant, désignés dans l'ordre du tableau.

Messieurs Christophe AMRHEIN et Laurent DEUTSCH acceptent de siéger dans cette commission.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 1, liée d'une part à la régularisation de l'imputation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018, et d'autre part l'ajustement du budget au coût prévisionnel de la réfection de l'Eglise après réception de l'ensemble des devis:

- article 023	+ 1.680
Total section de fonctionnement:	00
Recettes d'investissement	
- article 021	+ 1.680
- article 1641	+ 3.000
Dépenses d'investissement	
- article 1331	+ 1.680
- article 21318	+ 3.000
Total section d'investissement:	+ 4.680

DIVERS

➤ **Risque inondation**

Madame SCHELLENBERGER informe le Conseil Municipal qu'une étude sur l'aléa inondation a été confiée à un bureau d'études, en coordination avec les services de l'Etat en vue de l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques. Les communes seront associées à cette élaboration et ce plan sera opposable et imposera des contraintes aux particuliers et aux communes. Monsieur LAPP précise que le SDEA réalise également une étude sur les ruissellements et les inondations dans le cadre de la compétence Grand Cycle de l'Eau.

➤ **Eau potable**

Monsieur LAPP informe le Conseil Municipal que le prix de l'eau sera maintenu en 2020. Il précise que Monsieur ISEL a été élu en tant que président de la commission géographique.

➤ **Assainissement - GEMAPI**

Monsieur LAPP informe le Conseil Municipal que la part fixe de la redevance assainissement, inchangée depuis 2007, va passer de 15 à 25 €. Afin d'optimiser le fonctionnement des stations d'épuration, l'effort sera porté sur la diminution des eaux claires dans les stations.

Il précise que Monsieur TRAUTMANN, Maire de LEMBACH, a été élu président de la commission géographique et que lui-même a été désigné délégué territorial.

➤ **Communauté de Communes**

Madame CABIROL informe le Conseil Municipal qu'elle a été nommée Déléguée communautaire au secteur senior au sein de la commission cohésion sociale.

➤ **Informations diverses**

⇒ *Rue de l'Etang*

Des fissures ont été constatées dans la Rue de l'Etang. La réparation devra être prévue au budget 2021.

⇒ *Formation des élus*

Monsieur SCHEUER a participé à une formation sur le fonctionnement du Conseil Municipal. Il met la documentation à disposition des conseillers intéressés.

⇒ *Station d'épuration*

Une visite de la station d'épuration de GUNSTETT à destination des élus sera programmée prochainement, la date reste à définir.

Fin de la réunion: 21H40

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES